Interpellation N° 948

Quelles mesures pour favoriser l'atténuation de la récession dans le secteur de la construction sur le territoire jurassien résultant de la pandémie de 2020 ?

Pierre Parietti (PLR)

Le secteur de la construction subit comme tous les secteurs de l'activité économique jurassiennede grosses perturbations relatives à remploi depuis le déclenchement de la pandémie en mars2020.

La clientèle privée tout comme les collectivités publiques ont brutalement freiné la mise en routede leurs projets de réalisation s'agissant de constructions nouvelles, mais également de travauxd'entretien nécessaires à la préservation du patrimoine bâti ou routier.

Les budgets ont été bloqués et le report de chantiers a contraint à réduire les effectifs dans desdélais très brefs.

Les aides immédiates de la Confédération ont apporté un premier train de mesures pour lesentreprises, mais il s'agit désormais de passer à la phase de réalisation des projets prévus parles collectivités, ceux dont la planification fait partie des budgets votés par les instancesresponsables.

Il y a donc lieu de provoquer les impulsions permettant de passer aux phases de mise au pointfinal des projets, conduisant ensuite à la réalisation des travaux.

Les pistes suivantes sont évoquées :

- Lancer au plus vite les projets de construction
- Attribuer les mandats nécessaires aux mandataires et entrepreneurs concernés
- Accélérer la planification des projets en cours
- Accélérer les procédures d'autorisation par les instances décisionnaires
- Assurer la sécurité et la poursuite des travaux de construction en cours
- Envisager l'avancement de dossiers de substitution entre les collectivités cantonales etcommunales
- Redistribuer les budgets selon l'état d'avancement des projets
- Renforcer la concurrence axée sur la qualité et les compétences

Nous remercions le Gouvernement pour les efforts qui seront entrepris dans le secteur de laconstruction.

Pierre Parietti (PLR)

Co-signataires

- André Henzelin (PLR)
- Alain Lachat (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)

- Yann Rufer (PLR)
- Michel Tobler (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Aline Nicoulin (PLR)
- Alain Bohlinger (PLR)

Intervention déposée officiellement le 30 septembre 2020

Documents annexés

- i948.pdf

PLR
Les Libéraux-Radicaux Jura

Groupe parlementaire

Interpellation no 948

Quelles mesures pour favoriser l'atténuation de la récession dans le secteur de la construction sur le territoire jurassien résultant de la pandémie de 2020 ?

Le secteur de la construction subit comme tous les secteurs de l'activité économique jurassienne de grosses perturbations relatives à l'emploi depuis le déclanchement de la pandémie en mars 2020.
La clientèle privée tout comme les collectivités publiques ont brutalement freiné la mise en route de leurs projets de réalisation s'agissant de constructions nouvelles, mais également de travaux d'entretien nécessaires à la préservation du patrimoine bâti ou routier.
Les budgets ont été bloqués et le report de chantiers a contraint à réduire les effectifs dans des délais très brefs.
Les aides immédiates de la Confédération ont apporté un premier train de mesures pour les entreprises, mais il s'agit désormais de passer à la phase de réalisation des projets prévus par les collectivités, ceux dont la planification fait partie des budgets votés par les instances responsables.
Il y a donc lieu de provoquer les impulsions permettant de passer aux phases de mise au point final des projets, conduisant ensuite à la réalisation des travaux.
Les pistes suivantes sont évoquées :

- Lancer au plus vite les projets de construction
- Attribuer les mandats nécessaires aux mandataires et entrepreneurs concernés
- Accélérer la planification des projets en cours
- Accélérer les procédures d'autorisation par les instances décisionnaires
- Assurer la sécurité et la poursuite des travaux de construction en cours
- Envisager l'avancement de dossiers de substitution entre les collectivités cantonales et communales
- Redistribuer les budgets selon l'état d'avancement des projets
- Renforcer la concurrence axée sur la qualité et les compétences

Nous remercions le Gouvernement pour les efforts qui seront entrepris dans le secteur de la construction.

Delémont, le 30 septembre 2020

Pour le Groupe libéral-radical

Pierre Parietti

Présidence: Gabriel Voirol, rue des Jonnières 16, 2900 Porrentruy – 032 466 73 48 ou 079 208 65 09
Secrétaire: Pascal Haenni, Champ-de-Val 20, 2802 Develier – 078 803 34 35